

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Pièces à fournir pour l'instruction du dossier :

- Les coordonnées du médecin traitant (**obligatoire**)
- Photocopie du dernier avis d'imposition
- Les coordonnées des personnes que vous souhaitez voir prévenir en cas de problème
- RIB (**obligatoire** pour le paiement par prélèvement automatique)

Informations :

- Le repas journalier est composé :
d'un déjeuner complet pour le midi (avec possibilité de choix et de régime)
et d'une collation pour le soir.
- Le barème de participation est établi en fonction des ressources, le prix maximum est de **10.75 €** par jour.
- La facture est adressée au domicile tous les mois (vers le 10 du mois)
- Le règlement s'effectue par prélèvement automatique (le 15 de chaque mois).
- Possibilité de remettre vos clés aux livreurs des repas (la signature d'une décharge est obligatoire)

L'instruction du dossier est réalisée au domicile de la personne âgée sur présentation des pièces demandées. Pour prendre rendez-vous, contacter Adelaïde Munera au 01 49 57 78 65

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.